Contre-proposition de la FTH

En réponse aux mesures annoncées en faveur du secteur du Tourisme, la FTH se félicite, dans un communiqué, de l'attention accordée au secteur par le gouvernement, et émet néanmoins quelques réserves, notamment par rapport aux crédits envisagés pour les entreprises du Tourisme et leurs modalités d'octroi.

Ces crédits, précise le communiqué, vont « aggraver l'endettement déjà très élevé du secteur et fragiliser ses entreprises qui n'ont aucune visibilité quant à la reprise de leur activité ».

La FTH propose à ce propos que les crédits soient octroyés directement aux salariés, puisque les entreprises « ne peuvent se substituer au rôle social de l'Etat... ».

Ce communiqué semble venir en écho à l'affirmation du Ministre du Tourisme selon laquelle « une entreprise, c'est d'abord son personnel ». La réponse de la FTH semble être : « une entreprise, c'est d'abord des clients », pour la satisfaction desquels elle alloue des moyens humains et financiers.

Sans perspective d'activité, toute allocation de moyens s'apparente à une « faute de gestion » et notamment dans le secteur des services où aucun stockage de la « production » n'est possible : un lit vide, un siège d'avion ou de bus vides sont perdus à jamais.

Et c'est pour cette raison que le premier budget à établir pour une entreprise est le budget Marketing & Ventes, duquel découle le reste des budgets, et qu'on n'a jamais vu une entreprise établir sa stratégie selon son budget de personnel. Le faire serait une faute grave à l'encontre de l'entreprise qui s'apparenterait à la création d'emplois fictifs, puisque « tout travail mérite salaire et tout salaire doit correspondre à un travail ».

Ce malentendu ne pourra donc être dissipé que par l'annonce d'un plan de relance, qui doit contenir l'ouverture dès le mois de juillet des marchés européens (comme c'est déjà le cas pour d'autres destinations africaines), ce

à quoi notre gouvernement s'activerait actuellement.

Lotfi Mansour

Le communiqué de la FTH



COMMUNIQUE

26 Mai 2020

La Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie apprécie à leur juste valeur les mesures de soutien annoncées par le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat et remercie le Gouvernement pour le temps consacré au secteur du tourisme pour concevoir ce dispositif de soutien qui démontre la reconnaissance de l'importance du secteur et sa singularité. Ce soutien vient confirmer que le secteur touristique est incontestablement le secteur le plus touché par la crise.

Les mesures annoncées constituent une bouffée d'oxygène pour de nombreuses entreprises hôtelières au bord de l'asphyxie ; le fond de garantie de 500 millions de dinars, le maintien de l'emploi par le maintien de l'entreprise, l'inclusion des sociétés de gestion hôtelière, la bonification de 2 points sur le taux d'intérêt, la durée du crédit avec les deux années de grâce, sont autant de mesures saluées par la Fédération. Néanmoins ces crédits à contracter vont aggraver l'endettement déjà très élevé du secteur et fragiliser des entreprises sans aucune visibilité quant à la reprise de leur activité. Ces mesures soulèvent des interrogations et des réserves se rapportant notamment aux :

- 1. Modalités pratiques et mécanismes de mise en œuvre : la situation étant à la discrétion des banques, quel arsenal juridique obligerait celles-ci à accorder les crédits dans des délais courts ?
- 2. La condition restrictives en matières de recul de chiffres d'affaires: cette mesure élimine de fait une catégorie d'unités hôtelières et leurs employés. Ces hôtels, qui ont une activité balnéaire saisonnière, contraints de fermer en hiver. Si l'objectif est de conserver l'emploi, on ne devrait pas éliminer des dizaines d'hôtels en fonction de leur chiffre d'affaires.
- 3. La forme sous laquelle seront versés les salaires jusqu'à avril 2021 ?
- 4. Un autre mécanisme de financement plus équilibré ne pouvait-il être envisagé tel qu'un crédit direct aux employés, à travers les organismes sociaux par exemple, à des conditions avantageuses ? Si les entreprises hôtelières sont toutes concernées par le pouvoir d'achat de leurs employés, elles ne peuvent cependant se substituer au rôle social de l'Etat dans une période de grande incertitude.

D'autre part, la FTH exprime son incompréhension de ne pas avoir été désignée membre de la commission de litiges prévue par le point 5 des annonces. Faut-il rappeler que la Fédération, ainsi que d'autres syndicats professionnels, est représentative de la profession et qu'elle a toujours siégé dans diverses commissions à l'instar de la Commission de Classement des Unités Hôtelières, la commission de Mise à Niveau des Unités Hôtelières, le Comité de Gestion du FODEC, le Conseil National de la Fiscalité, le Conseil National du Dialogue Social, la Commission de bonification d'intérêt et des avantages sociaux et la Commission chargée d'approuver les programmes de restructuration financière des hôtels, instaurée par le décret gouvernemental 732 du 06 Août 2019.

La FTH s'étonne que les syndicats professionnels les plus représentatifs du secteur ne soient pas représentés au sein de cette commission et soutient qu'il est essentiel que la profession soit impliquée dès le départ pour éviter les blocages et garantir la bonne application des mesures.

Le Conseil National